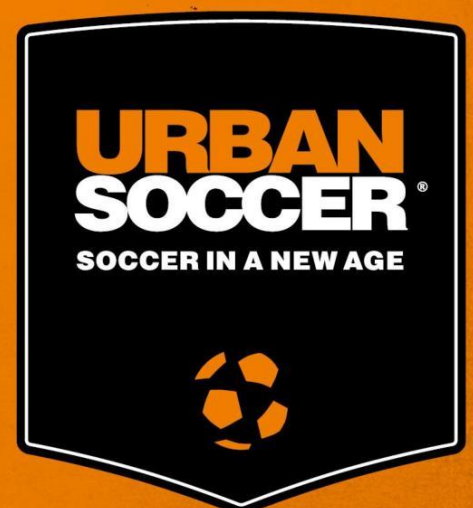


ABONNEMENT URBANSOCCER





BON DE RESERVATION ABONNEMENT

SOCCER IN A NEW AGE

SAINT-ETIENNE

A retourner à :

UrbanSoccer Saint-Etienne – Allée Jean Lauer, 42000 Saint-Etienne

Tel : 04 77 92 77 05 – stetienne@urbansoccer.fr

CHOIX DE L'ABONNEMENT

Jour :

Date 1^{ère} Réservation : __ / __ / __

Horaire :

Nombre de séances :
(min. 10 - max. 50)

Terrain : ☐ Indoor ☐ Outdoor

Tarif : ___ €

Fréquence : ☐ Chaque semaine
☐ 1 semaine sur 2

Paiement : ☐ Sur facture ☐ En caisse

COORDONNEES

Nom de l'abonnement :

Nom de la Société (facturation) :

Nom du référent :

.....

Prénom :

Adresse société (facturation) :

Téléphone :

.....

Email :

.....

COUPURES

Indiquez-nous dès à présents, les périodes durant lesquelles vous souhaitez suspendre votre abonnement. Cela vous permettra de ne pas avoir à l'annuler chaque semaine et de le reprendre à votre retour sans perdre de séances (*maximum de 8 semaines consécutives*).

	Date de début	Date de fin
Coupure 1		
Coupure 2		
Coupure 3		
Coupure 4		
Coupure 5		

PRESTATIONS FOURNIES

- Mise à disposition d'un terrain indoor ou outdoor par semaine, selon un créneau, une fréquence, un nombre de semaine et un tarif défini à l'avance.
- Mise à disposition de l'équipe d'un ballon, des vestiaires et des chasubles (contre caution de 10€)
- Une offre Nike avec des tarifs préférentiels exclusivement réservés aux abonnés :
 - Dès la première séance pour les abonnements sur Facture
 - Au bout de 10 séances sans annulation Hors Délai pour les abonnements En Caisse.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le référent de l'abonnement doit avoir joué au moins 5 réservations consécutives chez UrbanSoccer sans avoir fait d'annulation Hors Délai ou sans s'être présenté.
- Le présent bon de réservation doit être retourné signé à UrbanSoccer. A défaut de réception par UrbanSoccer du bon de réservation dûment complété, l'abonnement ne sera pas généré.
- La signature du présent bon de réservation contient les engagements réciproques et essentiels des Parties.

REGLES DE PAIEMENT

- Pour les abonnements **sur facture**, le paiement doit être effectué à **100% au moment de l'inscription**. Il ne sera pas possible de générer les réservations sans l'intégralité du paiement.
- Pour les abonnements à régler en caisse :
 - Le paiement s'effectue avant chaque réservation selon le tarif indiqué dans le présent bon.
 - Les joueurs doivent régler l'intégralité de la partie avant de rejoindre les terrains

CONDITIONS D'ANNULATION

- UrbanSoccer se réserve le droit de bénéficier du terrain de l'abonné en cas d'organisation d'opérations spéciales dans le centre. UrbanSoccer préviendra alors l'abonné au moins une semaine à l'avance, le créneau ne sera pas facturé et la réservation sera reportée.
- Si vous souhaitez annuler ou reporter une réservation, vous pouvez le faire jusqu'à 2 jours avant la réservation sans être pénalisé (*exemple : réservation le mercredi, annulation le lundi au plus tard*)
- Toute annulation doit se faire par téléphone en contactant directement votre centre et doit être confirmée en retour par le centre et par mail.

- Pour toute annulation Hors Délai, c'est à dire la veille ou le jour-même :
 - Abonnement sur facture : la réservation est perdue et non remboursée
 - Abonnement En Caisse :
 - Moins de 20 séances : 2 annulations Hors Délai = suppression de l'abonnement
 - 20 séances ou plus : 3 annulations Hors Délai = suppression de l'abonnement
 - Pour tous les abonnements en caisse : si l'équipe ne se présente pas et ne prévient pas le centre : suppression immédiate de l'abonnement

REGLES DE SECURITE

Cette partie doit être présentée à tous les membres de l'équipe :

- Echauffez-vous avant chaque match
- Les chaussures de jogging, les chaussures à crampons moulés (en indoor) et vissés sont interdites
- Soyez fair-play

La pratique du foot à 5 est déconseillée aux personnes cardiaques et aux femmes enceintes. URBANSOCCER attire l'attention des participants sur le fait qu'elle n'assure que sa propre responsabilité civile et qu'il incombe aux participants de supporter leurs propres risques. Les pratiquants attestent avoir été examinés par un médecin et être déclarés aptes à la pratique du foot à 5 en compétition.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

URBANSOCCER se décharge de toute responsabilité, en cas de vols, ou de perte d'objets et de dommages matériels ou corporels dans les vestiaires. Ne laissez pas d'objets précieux dans l'établissement.

Les pratiquants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité notifiées. Les pratiquants renoncent à tous recours contre URBANSOCCER.

DROIT D'IMAGE

☐ J'autorise l'entreprise URBANSOCCER à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements organisés par l'entreprise (participation à des tournois, Anniversaires, Stages, Ecole de foot...)

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'entreprise, notamment sur le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) de l'entreprise.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de URBANSOCCER qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.



BON DE RESERVATION ABONNEMENT

SOCCER IN A NEW AGE

LE REFERENT

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, de sécurité, de responsabilité et de règlement et les avoir transmis aux membres de mon équipe.

Fait à :

Le :

Signature

CENTRE DE SAINT-ETIENNE // Terrain indoor

LOCATION / ABONNEMENT

[illegible]

CENTRE DE SAINT-ETIENNE // Terrain outdoor

LOCATION / ABONNEMENT

[illegible]



LA BOUTIQUE

URBANSTORE



PACK ABONNEMENT

Pack : maillot + short + chaussettes + flocage (nom et numéro)



PARK

30€



STRIKER

36€



STRIPPED

40€



SASH

45€

PACK* : maillot seul + flocage (nom et numéro)

Park = 14€ Striker = 19€ Stripped = 22€ Sash = 28€



PACK* : sac + blason = 20€



PACK* : Tiempo = 47€



*** Offre valable à partir de 5 quantités par Pack**

WWW.URBANSOCCER.FR

LES REGLES D'HYGIENE

- Il est interdit de cracher
- Il est interdit de jouer torse-nu

LES REGLES DE SECURITE

- Il est interdit de tacler et de jouer à terre
- Il est interdit d'être en contact avec un autre joueur le long des parois
- Il est interdit de s'accrocher aux parois et filets
- Le gardien a le droit de jouer au sol mais n'a pas le droit de sortir les pieds en avant
- Contacts
 - * Les charges sont interdites
 - * Les contacts sont limités au maximum et à l'appréciation de l'arbitre
- Chaussures à crampons
 - * Il est fortement recommandé de jouer au foot à 5 avec des chaussures spécifiques à crampons de type « stabilisé »
 - * Les crampons moulés sont :
 - ✓ Interdits en indoor
 - ✓ Autorisés en outdoor
 - * Les crampons vissés sont interdits

LES REGLES DU JEU URBANSOCCER

1 - Le Terrain de jeu :

Terrain en gazon synthétique d'environ 500m² possédant 2 surfaces de réparation, 1 point central et 2 points de penaltys. Le terrain est délimité par des parois ainsi que des filets. Les filets et les parois sont là pour favoriser la fluidité, la rapidité du jeu.

2 - Le ballon :

Le ballon officiel est le ballon Taille 4 spécialement développé pour le foot 5.

Il favorise le jeu à terre et augmente le niveau technique (contrôles, frappes...).

Le ballon T5 est autorisé sous certaines conditions.

3 - Temps de jeu :

Les matchs se disputent sur deux mi-temps de 25 minutes avec mi-temps de 5 mn.

4 - Le nombre de joueurs :

Match de 5 contre 5. Le nombre de joueurs présents sur le terrain est de 4 + 1 gardien. Chaque équipe a droit à des remplaçants (3 maximum).

5 - La Surface de réparation :

L'autorisation d'entrer dans la surface est liée à la taille de la surface :

- Si la surface fait un rayon de 3m ou moins :
 - Le joueur n'a pas le droit d'entrer dans la surface.
 - Si l'attaquant entre dans la surface le gardien récupère la balle.
 - Si le défenseur entre dans la surface = pénalty.
- Si la surface fait un rayon de plus de 3m :
 - Le joueur a le droit d'entrer dans la surface.
 - Faute dans la surface = Pénalty.

6 - Le jeu avec les parois :

Le jeu avec les parois est autorisé et conseillé.

Lorsque le porteur du ballon progresse le long de la paroi, les contacts avec le défenseur sont interdits (sanction : Faute).

Lorsque le porteur du ballon progresse le long de la paroi et qu'un défenseur est déjà placé, (attente sur ses deux appuis) il lui est interdit de forcer le passage (sanction : Faute).

Lorsque le joueur est bloqué dans le coin avec le ballon et dos au jeu (s'il est face au jeu le défenseur a le droit de lui prendre le ballon), le défenseur doit permettre au porteur de balle de ressortir le ballon le long de la paroi.

Il est interdit de « s'accrocher » sur les parois avec les mains (différent de toucher). (Sanction : le ballon est redonné au gardien adverse ; cette sanction est prise pour la sécurité du joueur, elle n'est pas comptabilisée comme Faute).

7 - Les Filets :

Dès que le ballon touche un filet le ballon ne peut plus être joué, il est sorti et ne peut plus être joué

Lorsque le ballon touche le filet :

- Si le ballon touche le filet sur la longueur ou au-dessus :
 - Touche : Engagement balle au sol le long de la paroi à l'endroit où le ballon est sorti.
- La touche est indirecte et jouée au pied, la passe à un coéquipier est Obligatoire.
- Si le Ballon touche le filet sur la largeur, derrière les buts :
 - Si le gardien a touché en dernier le ballon, il le récupère pour engager.
 - Si le c'est un défenseur qui touche le ballon en dernier, engagement balle au sol le long de la paroi au centre du terrain.
 - Si c'est un attaquant qui touche le ballon le ballon en dernier, le gardien récupère le ballon

8 - Le gardien de but :

Le gardien de but a le droit d'utiliser ses mains. Il ne peut marquer directement de la main.

Il lui est interdit de sortir de sa surface de réparation (sanction : Penalty).

Il lui est interdit de prendre à la main le ballon lorsqu'il le reçoit d'une passe au pied volontaire de son coéquipier (sanction : Penalty) même avec une paroi.

Il a le droit de prendre le ballon à la main lorsqu'il le reçoit d'une passe d'un partenaire de la tête ou de la poitrine.

Attention lorsque la surface est < a 3 m il ne peut pas redonner le ballon à la personne qui vient de lui transmettre / le une -deux est interdit

Il ne peut garder le ballon en main plus de 5s

Le jeu au sol lui est autorisé mais il n'a pas droit de sortir les pieds en avant.

9 - La notion de contact :

Les contacts sont limités.

Il est interdit de s'aider de ses mains, de pousser, de tirer un joueur avec ses mains.

Les charges sur un joueur sont interdites, même épaule contre épaule.

Les contacts sont sanctionnés d'une faute ou d'un penalty si l'intégrité physique d'un joueur est en danger.

10 - Coup Franc Indirect :

Il s'effectue de la façon suivante :

- Passe à 1 partenaire obligatoire.
- Mur à 2 mètres minimum.
- Si le mur ne peut se mettre à 2m du a la règle de la surface alors on recule le ballon et le mur se place juste devant la surface.

11 - Le Penalty :

Il s'effectue de la suivante :

- L'attaquant s'élance du milieu du terrain pour aller défier le gardien.
- Tous les autres joueurs sont dans la moitié de terrain opposé au penalty.
- Il peut soit effectuer une frappe, soit dribler le gardien si la zone fait plus de 3 m.
- Si la zone fait moins de 3m il doit frapper avant la zone.
- Le gardien ne peut pas sortir de sa surface.
- Il a 10s pour effectuer son penalty.
- Dès que le ballon a touché une paroi, ou le filet l'action est terminée.
- Un arrêt net du gardien entraîne la fin de l'action.